

Rente valide

Le Conseil des Etats a examiné en décembre le projet de révision de la Loi sur l'assurance invalidité. Rien de fondamental, mais tout de même un système un petit peu moins rigide pour le droit à la rente: là où aujourd'hui on ne connaît que la demi-rente (dès une incapacité de gain réduite de 50%) ou la rente entière (dès une incapacité de gain de 75%), il y aurait désormais trois échelons.

Or l'assurance invalidité pose d'autres problèmes étroitement liés à la conjoncture économique. En période de récession, elle a été utilisée dans l'intérêt du travailleur pour pallier l'insuffisance de l'assurance chômage, en guise de retraite anticipée. En période de rationalisation (amélioration de la productivité, nécessité de diminuer le personnel), c'est l'intérêt de l'employeur qui commande la « mise à l'AI » de ceux qui ne peuvent faire face à une demande accrue; en des temps plus faciles, on ajoutait un poste au budget et l'on trouvait toujours « quelque chose à faire ».

Une certaine dureté de la société moderne rend peut-être plus fréquents ces cas de personnes en difficultés psychiques ou psychiatriques, atteintes de troubles psychosomatiques. Dans une grande administration ou entreprise, cela se traduit par des congés-maladie prolongés et répétés, un travail totalement insuffisant, voire une charge importante pour les collègues de travail.

Retirer ces personnes du marché du travail et leur donner une rente, c'est les condamner. Dans notre société, l'insertion sociale se réalise par l'emploi, surtout pour ceux qui connaissent des problèmes psychologiques. Les renvoyer chez eux, c'est les y

enfermer, supprimer les derniers contacts sociaux. On comprend dès lors le conflit qui peut se produire entre le médecin-conseil de l'employeur qui préconise la rente AI et le médecin du patient qui s'y oppose farouchement...

Cela ne veut pas dire que le coût de tels emplois à maintenir doit être supporté par l'employeur; encore que l'on puisse attendre de l'Etat, à tout le moins, qu'il se contente pour un certain nombre de tâches des aptitudes strictement requises plutôt que d'employer des personnes surqualifiées. Mais ce qui est critiquable, c'est que l'assurance invalidité, aujourd'hui, exige pratiquement une rupture complète pour prix de ses prestations. Reste alors le travail en atelier protégé, rémunéré de façon dérisoire (parfois moins d'un franc l'heure) en sus de la rente versée directement.

Des projets de révision de la loi permettant à l'employeur de toucher la rente AI, à charge pour lui de verser un salaire au travailleur invalide qu'il emploierait malgré tout, se sont jusqu'à présent heurtés au mur épais de la paresse et d'une imagination qui se limite au cas d'abus possibles. Il n'empêche: de la sorte, l'employeur y trouverait son intérêt (la part du salaire à sa charge serait inférieure au rendement du travailleur), l'invalide aussi (salaire supérieur à la rente, insertion sociale préservée).

L'AI peut et doit être autre chose qu'une machine à distribuer des rentes. D'une conception qui ne voit en l'invalidité qu'un statut provisoire justifiable d'une réadaptation (amputé à qui il faut apprendre une nouvelle profession) ou un cas désespéré à qui l'on verse une rente (en lui ôtant toute envie de travailler, sinon au noir, de crainte que la rente soit supprimée dès lors que la limite serait franchie), il doit y avoir place pour une administration intelligente qui prenne en charge la situation de l'invalide dans sa globalité.

F. B.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 804 23 janvier 1986

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

804

En avant toute, dans le brouillard

Suite à un référendum de la gauche et des organisations de locataires et d'habitants, le corps électoral genevois se prononcera le 2 février prochain sur une loi visant à favoriser l'accès à la propriété. Une autre loi, non combattue, est déjà entrée en vigueur, qui octroie une aide publique à l'acquéreur d'un logement dans une HLM. En quelque sorte un exercice d'équilibre de la part du législateur, justifié par la faible proportion des ménages propriétaires de leur logement (11%), par le désir des locataires genevois (un tiers) d'acquiescer un logement et par le souci de ne plus faire bénéficier les seuls locataires de la manne publique.

Si l'intention n'est pas mauvaise, sa concrétisation soulève de nombreuses questions; mais surtout cette loi sur l'accès à la propriété s'inscrit dans une longue série d'interventions publiques sur le marché du logement qui, jusqu'à présent, n'ont guère contribué à une solution durable. Et, tant que le législateur se bornera à prescrire des emplâtres, il y a peu de chance pour que la situation change: le débat politique sur le logement, sectaire, tronqué et donc peu fructueux, a encore de beaux jours devant lui.

Quelques points particuliers de la loi tout d'abord. Elle fixe à 600 000 francs le montant maximum de l'appartement ou de la villa en ordre contigu dont l'achat peut bénéficier d'une subvention. Autant dire que, aux prix actuels du marché, l'acquisition d'une villa est pratiquement exclue. Pourquoi éveiller des espoirs qui ne pourront être satisfaits? La gauche crie à l'indécence: pourquoi aider des contribuables dont le revenu imposable peut ascender à 150 000 francs et la fortune à 200 000 francs? Indignation justifiée mais qui s'arrête à mi-chemin: pourquoi ne pas également dénoncer la situation actuelle qui permet à des locataires de bénéficier d'un logement HLM malgré des revenus

sensiblement équivalents à cette même frontière, et de plus sans limitation de fortune?

Il y a plus grave. La loi ne prévoit aucune disposition permettant de contrôler le prix de vente du logement subventionné, d'empêcher une revente spéculative et d'imposer un quelconque remboursement de l'aide en cas de modification favorable de la situation financière du bénéficiaire. Bref un subventionnement à fond perdu et les yeux fermés. Depuis plus de vingt ans la collectivité genevoise intervient massivement sur le marché du logement en subventionnant la construction d'immeubles sociaux, en contrôlant les opérations de démolitions-reconstructions et les congés-ventes, et aujourd'hui en aidant à l'acquisition de logements. Mais toutes ces mesures n'ont pas eu raison de la crise permanente du logement, très probablement parce qu'elles n'ont jamais touché aux racines du problème. Le débat politique reste stérile, bloqué qu'il est entre la prétention de milieux immobiliers à résoudre la question par un retour à la liberté du marché et l'attitude défensive de la gauche qui per-

siste à voir dans les locataires une catégorie homogène, digne d'être uniformément protégée. Or la réalité est tout autre: depuis vingt-cinq ans le taux d'occupation des logements n'a cessé de décroître et entre 1970 et 1980 leur nombre a augmenté cinq fois plus vite que la population. Les dernières données disponibles (1985) indiquent que la part du revenu consacré au loyer ne dépasse pas 10%. Ces moyennes cachent une grande disparité de situations; et il y a fort à parier que les coûteuses mesures prises jusqu'à présent n'ont pas bénéficié d'abord à ceux qui en avaient le plus besoin.

J. D.

PS. Dans un récent article, Pavel Dembinski (Dossiers publics n° 44, adresse utile: case postale 418, 1211 Genève 11) nous propose une analyse économique passionnante de l'immobilier, des acteurs qui s'y affrontent et des motifs qui les animent. Des données indispensables pour fonder une politique efficace, en prise sur la réalité. Des éléments pour un débat que nous n'abandonnerons pas.

La Loi sur l'accès à la propriété, frappée d'un référendum, avait été votée par le Grand Conseil le 19 avril 1985. Signatures comptées et recomptées, c'est donc dès le début de l'été qu'elle était prête à être soumise au peuple, par exemple le 22 septembre, en même temps qu'une votation fédérale (début de l'année scolaire, garantie à l'innovation, droit matrimonial). Peut-être la période n'était-elle pas propice pour permettre aux partis de se prononcer (à Genève, ils ont à le faire au moins trois semaines avant le scrutin pour permettre l'affichage des consignes de vote), et au Conseil d'Etat peu désireux d'en découdre à un mois des élections au Grand Conseil et deux mois des élections au Conseil d'Etat.

Mais pourquoi la loi Wellhauser n'a-t-elle pas non plus été ajoutée au scrutin du 1^{er} décembre (unique question fédérale: la vivisection)?

On ne voit guère que la crainte d'un deuxième tour pour l'élection des conseillers d'Etat — mais alors, entre deux maux, il fallait choisir le 22 septembre.

Même question pour les deux autres objets du scrutin du 2 février (des révisions constitutionnelles qui ne soulèvent aucune opposition, votées par le Grand Conseil les 12 et 13 septembre). Pourquoi pas en décembre, ou alors le 16 mars 1986 (en même temps que l'adhésion à l'ONU)?

Le Conseil d'Etat genevois préfère laisser le corps électoral que regrouper scrutins fédéraux et cantonaux: on ne mélange pas les torchons et les serviettes... «Dans la mesure du possible, les votations cantonales ont lieu à la même date que les votations fédérales» (Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, art. 19 al. 2).

A nouvelles technologies, nouveaux syndicats

Les voies et moyens du discours syndical se diversifient. On avait déjà rendu compte dans ces colonnes de l'initiative de la FTMH genevoise, faisant appel à un journaliste pour décrire la situation de l'industrie horlogère¹. Voici maintenant que les syndicats chrétiens s'adjoignent des sociologues pour dresser le constat de l'introduction des nouvelles technologies en Suisse romande, connaître la perception qu'en ont les travailleurs et tenter de formuler une stratégie syndicale².

Tout a démarré début 1983 lorsque la CRT (Confédération romande du travail, syndicat chrétien du tertiaire) a mandaté un groupe de travail pour réfléchir aux problèmes des nouvelles technologies (grosse informatique, robotique, conception assistée par ordinateur, traitement de texte, micro-ordinateurs). La démarche a été élargie aux autres membres de la commission syndicale Action et Solidarité: Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux, Fédération fribourgeoise des syndicats chrétiens, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (voir texte ci-dessous) et Fédération jurassienne des syndicats chrétiens, et menée en liaison avec un groupe de sociologues «alternatifs», le GRISOC (Groupe de recherche et d'intervention sociologiques), auquel on doit déjà une étude sur les conditions de vie des salariés en Suisse romande réalisée avec le MPF.

Les résultats de l'enquête par questionnaire menée pendant dix-huit mois auprès de 438 salariés de Suisse romande, qui constituent le corps de l'ouvrage, sont très riches sans pour autant beaucoup surprendre. Si, pour l'ensemble de l'échantillon, l'irruption des nouvelles technologies est vue avec une certaine méfiance, les travailleurs qui y sont directement confrontés sont plus positifs. Cette dernière attitude est cependant fonction de la

position du travailleur: situé au bas de l'échelle, il se trouve encore plus isolé dans son travail, alors que pour l'employé ou le cadre l'informatique devient le moyen d'une plus grande autonomie.

Dans une partie plus militante, les auteurs, partant du constat vérifié par l'enquête que les travailleurs ne sont pas associés à l'introduction des nouvelles technologies dans l'entreprise, revendiquent une obligation générale de négocier, une modernisation des rapports sociaux parallèle à la modernisation technologique. Les avantages que l'on peut attendre d'une innovation doivent être partagés entre

A Genève, on rénove

La publication de l'enquête «Les nouvelles technologies» est l'occasion de se pencher sur les travaux du SIT-Genève (ancienne Fédération des syndicats chrétiens de Genève, rebaptisée à fin novembre) «petit» syndicat (13 secrétaires syndicaux représentant 8,55 (!) postes); et d'y découvrir trois points essentiels que sa position de minoritaire a peut-être favorisés.

Dans son action, l'ex-FSCG a privilégié les revendications qualitatives plutôt que quantitatives. Dans son rapport d'activité (de novembre 1983 à octobre 1985), on peut relever diverses prises de positions, soutien à des manifestations, démarches, publications, allant dans le sens d'une meilleure formation professionnelle, d'une amélioration des conditions de logement, des allocations familiales, des transports, etc. Il en est de même pour le travail des commissions, tel par exemple le projet de création d'une commission «écologie du travail» s'occupant des rapports entre conditions de travail et conditions de vie et de la santé des travailleurs. La participation du SIT à l'enquête mentionnée en est aussi une illustration.

Importante ensuite la volonté de défendre les plus

l'amélioration de la productivité et celle de la situation des travailleurs.

Un livre qui témoigne de l'effervescence d'idées sur les formes et les enjeux nouveaux du dialogue social que l'on retrouve à propos d'autres questions comme la flexibilité du travail ou l'institution de «cercles de qualité». C'est par une telle réflexion, indispensable, que le syndicalisme de demain se prépare.

¹ Jean Steinauer, *L'horloge flétrie*, 1984, diffusion Editions d'En Bas.

² Action et Solidarité et GRISOC, *Les nouvelles technologies... vues par les travailleurs*, 1986, 176 pages, 15 francs.

défavorisés, «ceux qui ont le plus de difficultés à s'organiser». Ainsi, par exemple, le soutien aux travailleurs de la terre, de l'hôtellerie et de la restauration, plus particulièrement aux saisonniers de ces professions. Ainsi également, la part active prise par la FSCG lors de la grève (mai 1984) des nettoyeurs à l'hôpital, à qui l'on voulait imposer des horaires de nuit. Cette politique est réaffirmée par le SIT.

Enfin, sa préoccupation pour l'économie genevoise, que l'on retrouve notamment dans une de ses publications, «Genève: un canton à deux vitesses», mai 1985 (adresse utile: SIT-Genève, rue des Chaudronniers 16, 1204 Genève, tél. 022 / 20 50 44) qui faisait suite à une journée de formation à laquelle avait participé trois universitaires s'exprimant sur «La mobilité spatiale des Suisses» (Michel Bassand), «L'industrie: une crise en mutation?» (Claude Raffestin), «Emploi, habitat et zones industrielles à Genève» (Philippe Gfeller).

La FSCG a changé de nom, elle réorganise sa structure. Et si vous faites un tour du côté de la rue des Chaudronniers, vous verrez que le nouvellement baptisé «SIT» transforme ses locaux. Un signe pour un meilleur accueil, certes, mais peut-être aussi, exprimé concrètement, celui d'une mutation.

Agro-chimie – Sandoz sème à tout va

Qui tient le blé tient le pain. Et qui tient la semence sélectionnée tient le blé. Ce sont désormais les producteurs et marchands de graines qui gouvernent l'alimentation de l'humanité, plus végétarienne qu'on l'imagine.

En juin et juillet 1980, DP (n^{os} 551 et 553) avait déjà attiré l'attention de ses lecteurs sur la mainmise de l'industrie, chimique principalement, sur le business des semences, sur la base du rapport canadien dû à Pat Roy Mooney (Les semences de la terre, Ottawa, 1979).

Aujourd'hui, nous revenons sur cet important sujet, à la lumière des développements récents, en particulier chez Sandoz, l'une des plus grandes firmes industrielles dans cette branche nouvelle, aux frontières de la biotechnologie, du marketing agricole et de la stratégie alimentaire.

Dès la plus haute Antiquité, les cultivateurs ont réservé une partie de chaque récolte pour les semailles de la campagne suivante. Immémoriale sagesse des paysans de tous les temps et de partout. En vidant les greniers à semences, les grandes famines ont historiquement démontré — comme aujourd'hui au Sahel — l'importance des réserves de grains constituées autant par instinct de survie que par esprit de prévoyance.

Mais cette double motivation a faibli avec le développement des marchands de semences d'abord, présents depuis bientôt deux siècles en Europe et une centaine d'années aux Etats-Unis. Désormais, les cultivateurs des champs, comme ceux des jardins, achètent leurs graines dûment sélectionnées et normalisées. Le plus souvent, c'est la loi qui a voulu cette rationalisation, garantie de la pureté des obtentions végétales, mais aussi cause d'érosion génétique: l'humanité tire désormais le 95% de son alimentation d'une trentaine de plantes, dont huit représentent les 3/4 de l'apport énergétique du règne végétal. A eux trois, le blé, le riz et le maïs constituent le 75% de notre consommation céréalière*.

Tout naturellement, ces trois céréales ont capté l'attention des sélectionneurs et autres manipula-

teurs de graines. Par croisements successifs, ils ont développé des «hybrides», variété combinant haut rendement et — en principe — bonne résistance aux maladies. Les effets sont spectaculaires comme en témoigne l'essor du froment «Probus» dans les années soixante en Suisse, ou du fameux blé «Arina» aujourd'hui, au détriment des quelque mille autres variétés de blé auparavant cultivées dans les champs helvétiques.

GRAINS DE MARQUE

Car, moins nombreuses et strictement standardisées, les semences ont désormais un nom dûment homologué, et protégé comme n'importe quelle marque de fabrique. Ainsi le veulent les lois des Etats de droit, et aussi la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales; préparée sous l'égide de la FAO, cette convention est entrée en vigueur le 2 décembre 1961 pour clore en beauté «l'Année des semences».

Dès lors que les variétés pouvaient faire l'objet d'une protection légale, les industriels allaient s'y intéresser, eux qui s'y connaissent mieux en marques et brevets qu'en traditions rurales. Et qui s'y connaissent surtout en marchés; or là, rien de

mieux que les semences. Mieux que les plus prometteurs des sûrs produits alimentaires, avec une demande toujours renouvelée et même croissante en fonction de la démographie mondiale. Avec un admirable esprit de prospective, on a même prévu la parade pour le cas où la productivité accrue des variétés offertes entraînerait une diminution du volume des ventes: les semences ne se livrent pas seules, isolées comme des marchandises qui se suffiraient bêtement à elles-mêmes, déifiant ainsi toutes les règles du marketing des «produits complémentaires». Non, les semences se vendent accompagnées: de recettes, de conseillers et surtout des engrais et des produits phyto-sanitaires composant la «pharmacie» de chaque variété. C'est qu'on ne manipule pas les espèces sans les affaiblir d'une manière ou d'une autre.

DE LA CHIMIE AUX SEMENCES

Du coup, on voit d'où viennent les nouveaux marchands grainiers: de la chimie. De la pétrochimie comme «Shell que gêne», ou de la chimie pharmaceutique comme Sandoz, qui a poussé ces dernières années la diversification du côté toujours sûr de la croque, avec l'achat de firmes alimentaires (Wander, Wasa), et surtout avec le développement de sa division semences, distincte de la livraison agrochimie et nettement plus importante que cette dernière**.

En 1977, les ventes de semences de Sandoz ont atteint 464 millions de francs. En 1981, année exceptionnelle avec une progression de 55%, elles parviennent à 637 millions, soit 11% du chiffre d'affaires du groupe. On n'a plus retrouvé cette proportion depuis lors: en 1985, les ventes de semences ont tout de même passé le cap des 700 millions pour représenter 8,4% des ventes consolidées. Derrière ces chiffres, qui situent Sandoz dans le peloton de tête des «nouveaux grainiers» (P. R. Mooney), il y a toute une série de sociétés établies depuis longtemps dans le business des semences;

trois d'entre elles font partie du «Comité des semences Sandoz», établi en automne dernier pour coordonner les activités du groupe dans le secteur: Roger Brothers Seed Co. (fondée à New York en 1876, rachetée par Sandoz en 1975), leader dans le haricot et le maïs hybride; Northrup King Co. (1884, Minneapolis, 1977), grand spécialiste du sorgho hybride et fournisseur d'une large gamme de tournesol, soja et autres céréales; enfin Zaadunie B.V. (fin 18^e siècle, Pays-Bas, 1980) qui livre en Europe 2000 variétés de légumineuses et de fleurs. Ces trois sociétés, qui assurent à Sandoz une position dominante sur le très important marché américain, ont leur propre réseau de succursales et représentations dans les principaux pays agricoles du monde industrialisé bien sûr.

La stratégie du groupe Sandoz est claire: diversification dans un secteur prometteur qui a pris, voici moins de vingt ans, une dimension industrielle, et où la recherche produit des résultats explosifs en terme de productivité sinon toujours de profit; un secteur aussi dont l'importance stratégique n'est pas à démontrer, et qui a de plus l'avantage de jouer les locomotives pour toutes sortes de produits agro-chimiques également fournis par la chimie bâloise. Le tout sous l'égide de la seconde révolution verte et de la lutte contre la faim dans le monde.

A L'ÉCHELLE MONDIALE

Car c'est bien à cette échelle que se situe l'enjeu: le contrôle des semences ouvre la porte au contrôle du système alimentaire mondial des continents en voie de développement comme des pays industrialisés, des grandes puissances planétaires comme des pays neutres. Bien sûr la Suisse, toujours prête à mettre en place un système autarcique, a ses propres greniers à semences de fruits et de cépages, de froment et bientôt de triticales (hybride entre le blé et le seigle); elle achète cependant une grande partie de ses variétés à l'étranger: colza, betteraves

sucrières, pommes de terre, pois, orge, avoine, laitue, carottes, épinard, etc.

Simple fait que les planificateurs de notre approvisionnement en période de crise devraient prendre en compte, — à moins que Sandoz offre ses services pour un futur «plan-semences», par pur patriotisme s'entend bien, vu les dimensions cruellement réduites du marché suisse.

* Eve Siegenthaler: *L'érosion génétique*, Genève, Institut suisse de la Vie, 1985.

** Cf. *Sandoz-Gazette* N° 233, 3.1.1986.

(RÉTRO)PROSPECTIVE

Vingt ans plus tard...

Des intellectuels, des politiciens, des économistes, bref des hommes qui voient loin se mettent au travail et pensent «vingt ans plus tard». Que seraient alors le Pays de Vaud, l'homme, les activités, les structures politiques? Nous étions en 1966, ils pensaient 1986¹.

Aujourd'hui, nous pouvons reprendre les résultats de cette réflexion, annuaires statistiques à l'appui, et mesurer l'écart entre le probable et le réalisé. Nous pourrions alors émettre des «oh!» stupéfaits ou des «ah! ah! ah!» moqueurs et se dire que les auteurs de l'étude n'avaient pas su prévoir. Une formule possible, amusante peut-être, rapidement lassante sûrement. Car les auteurs de cette étude sous-entendaient qu'il n'y aurait «ni révolution, ni guerre, ni aucun autre bouleversement fondamental». Le choc pétrolier de l'année 74 n'a donc pas été prévu, encore moins ses effets. Une des limites de ce document qui n'est pourtant pas dénué d'intérêt.

D'abord, reconnaissons qu'il fallait faire preuve d'un certain courage pour se mettre ainsi à l'écoute du futur dans le but de le rendre «meilleur» et d'accepter que, vingt ans plus tard, on puisse vérifier les prévisions, chiffres en main.

Aujourd'hui donc c'est une autre lecture de «Vaud

1986» que nous vous suggérons: celle qui nous en apprend, paradoxalement, sur l'esprit de Vaud 1966 et celle qui met en évidence — indépendamment des circonstances — nos résistances au changement.

L'exemple de l'aménagement du territoire est significatif. Préoccupés par une progression démographique à l'image de celle des années soixante (0,7 à 1% par an), les auteurs prévoient une population de «7,2 millions pour 1986 et de 8 à 8,5 millions pour l'an 2000». D'où l'importance d'un certain nombre de mesures dans le domaine du territoire: «Le temps d'une *conception d'ensemble* est venu. Une construction isolée ne devra plus être la cause de l'établissement d'un plan de quartier, mais devra s'inscrire dans un plan d'urbanisme ou le susciter s'il n'existe pas. Bien plus, on ne pourra plus tolérer que chaque commune planifie son développement comme si le désert commençait à ses frontières. Une entente étroite devra s'établir entre les communes voisines. Elle portera non seulement sur les services d'exploitation, mais aussi sur les grandes options de l'urbanisation. A défaut, tous pouvoirs devront être donnés à l'Etat pour pallier le manque de coordination.»

Dans un tout autre domaine, toujours aussi actuel, l'idée du lancement d'une «banque industrielle», servant d'institution de financement destinée notamment à «pallier l'impossibilité pour les petites entreprises d'emprunter sur le marché des capitaux, ..., aider au financement de la recherche et du développement. De même que la certitude de l'existence, en 1986, d'un «rudiment de programme économique comportant la détermination de certains objectifs généraux, fixant... les grandes options de l'Etat... et recommandant aux communes et au secteur privé de se conformer dans la mesure du possible à certaines directives.»

A (re)lire donc pour se mettre à l'écoute du passé et mieux saisir le présent.

¹ «Vaud 1986 — Etude prospective», *Revue économique et sociale*, numéro spécial de la Société d'études économiques et sociales, Lausanne, novembre 1966.

De quoi perdre ses racines

... L'ennui, c'est qu'il n'est pas de mois, pas de semaine où ne paraissent un ou plusieurs livres intéressants, importants, et dont il faudrait parler à tout prix — et même en s'en tenant au seul domaine francophone. Et que d'abord, il faudrait trouver le temps de les lire, et si possible de les comprendre. Et donc de réfléchir, éventuellement de s'informer, de procéder à des recoupements, c'est-à-dire de lire d'autres ouvrages...

(On me dit qu'à la Bibliothèque nationale, à Paris, il y a quelque 700 000 livres qui ne sortent plus, parce qu'ils sont trop dépenaillés; et un million, deux millions d'autres qu'il faudrait *baigner*, si j'ai bien compris, parce que le papier est attaqué par des acides ou par Dieu sait quoi — je doute quelquefois qu'Il sache! Et qu'il faut des mois jusqu'à ce que les nouvelles acquisitions soient enregistrées, cataloguées, classées — et où les mettre???) Ce qui veut dire que beaucoup d'entre eux n'ont guère de chance de se voir consacré ne serait-ce qu'un article, qu'une émission de radio — ne parlons pas de la télévision!

En voici deux qui n'ont guère de point commun que d'avoir été écrits par l'un ou l'autre de mes amis... (Et peut-être, tout de même, un autre point commun que je vais essayer de dégager): Lewis Wolfgang Brandt est professeur de psychologie

à Regina (Canada). Quand je fis sa connaissance à Nuremberg, en 1946, il parlait indifféremment l'allemand et le français. Aujourd'hui, il écrit en anglais un livre qui me semble important: *Psychologists caught* (University of Toronto Press, 1982), ce qu'on pourrait traduire par *Psychologues piégés*. Sous-titre: *Une psychologie de la psychologie*. Piégés par quoi? Par le langage, qui implique des structures souvent inconscientes, voire même presque impossibles à analyser, rendant par contrecoup toute traduction aléatoire. Et c'est ainsi que Freud parle de la *Seele*, mais que ses traducteurs anglais rendent par *mind* (ce que leur reproche Bettelheim), estimant apparemment que *soul* aurait des connotations trop spiritualistes et chrétiennes... C'est ainsi que si vous voulez parler de l'ami ou de l'amie de l'une de vos connaissances, vous direz: *son ami(e)* — et personne ne pourra savoir si votre connaissance est un homme ou une femme. Alors qu'en anglais, vous direz, selon le cas, *his* ou *her friend*, renseignant sur le sexe de votre connaissance, mais non pas sur celui de l'ami ou de l'amie. Alors qu'enfin en allemand, vous préciserez les deux aspects: *sein(e)* ou *ihr(e) Freund* ou *Freundin*. La conséquence en est que le psychologue ou le psychanalyste ont tendance à *généraliser* (les «jugements universels», dont Montaigne dit qu'ils sont lâches et dangereux), sans toujours se demander si le contexte culturel ne rend pas impossible cette généralisation.

Or c'est un peu le même problème qu'aborde Pierre Feschotte, professeur de chimie à l'Université, dans son livre *Les Illusionnistes, Essai sur le*

en évidence, de même que les erreurs commises dans les investissements en Valais.

Il a fallu longtemps pour qu'on prenne au sérieux les critiques anciennes de la *Neue Zürcher Zeitung*. Quant à celles du petit journal haut-valaisan, on préfère les taire dans un monde où la vérité fait peur.

mensonge scientifique (Editions de l'Aire, 1985): la tendance de «la» science (de certains scientifiques) à présenter comme vérités intangibles ce qui n'est qu'hypothèses de travail. «Par des généralisations abusives, la métascience nous conduit à une vision mensongère de notre place dans l'univers.» (Prière d'insérer).

Livre qui va soulever des tempêtes — trop important pour que je n'y revienne pas dans un prochain DP!

... Mais j'y songe: les deux ouvrages ont un troisième point commun — un défaut: celui de Brandt n'a pas (encore) été traduit en français; celui de Feschotte n'a pas (encore) été traduit en anglais, en allemand, etc.! Qu'on y songe.

J. C.

BIOGRAPHIE

Auberjonois raconté par son fils

Quel étrange démon pousse l'amateur de biographies? Neuf fois sur dix, il apprendra que le peintre admiré est un grincheux qui tire sur les pigeons et s'enferme dans un égoïsme commun à la plupart des créateurs¹. De même, le dit amateur passera une bonne partie de sa lecture à regretter que le biographe ne s'écarte pas plus de sa figure centrale, pour explorer d'autres personnages, en particulier les femmes que l'on sent bruire autour du peintre, au second plan comme il se doit. Le rappel du discret effacement de «Mademoiselle Cellier», tribut à payer pour partager la vie du grand Ramuz, me paraît ici exemplaire. La grand-mère du narrateur, Pauline, qui posséda le dernier équipage lausannois, la mère dont la «mémoire impitoyable», à quatre-vingt-dix ans passés, nourrit le biographe, autant de fortes personnalités que l'on aimerait mieux connaître.

Mais revenons à «René Auberjonois peintre vaudois». Le titre est bien sûr un hommage à Ramuz et à son Aimé Pache; mais il n'est pas que cela. En

QUAND ALU S'USE...

Depuis septembre dernier, les lecteurs du journal progressiste *Rote Anneliese* (83) sont informés des difficultés dans la gestion d'Alusuisse. Dans le numéro 83, le rôle des banques créancières est mis

Un lieu surréal

A ceux qui reprochaient à la photographie de n'être qu'un reflet du réel et qui, selon une idée reçue, opposaient le réalisme photographique à l'art qui reconstitue le réel, le surréalisme a depuis longtemps donné une réponse.

André Breton a étayé ses œuvres les plus importantes de photographies, qui ne sont pas des illustrations du texte; la photographie atteste l'authenticité; elle fixe. Mais ce qu'elle fixe de la sorte, c'est

effet, Fernand Auberjonois montre parfaitement bien comment l'œuvre de son père fut vaudoise au sens ramuzien, c'est-à-dire universelle, car nourrie aux racines, aux sources de l'homme Auberjonois. Une haute exigence et le respect total du métier font du peintre une figure austère; combien de toiles détruites pour n'avoir pas répondu aux contraintes esthétiques et techniques de l'artiste: «La véritable émotion que procure l'œuvre d'art (de quelque nature qu'elle soit) est d'ordre technique.» La très riche correspondance échangée avec son fils révèle d'incontestables dons d'écrivain. Les récits des relations d'Auberjonois avec la Suisse alémanique, avec Bâle en particulier, sont très savoureux. Ces «Bâlois riches et fiévres, lardés de bonnes intentions», il leur rend hommage, car ce sont eux les premiers qui ont perçu, grâce à leur finesse et à leur vieille culture, la qualité de cette œuvre «déconcertante».

En résumé, ce livre n'est ni règlement de comptes, ni hagiographie — ces deux écueils des biographies familiales —, mais le regard amical et gai d'un homme sur un autre homme.

Catherine Dubuis

¹ Fernand Auberjonois, *René Auberjonois peintre vaudois*, Payot, Lausanne, 1985.

plus qu'un instantané, plus qu'un document. Quelque chose qui a un autre sens, explosif ou magique, est prouvé dans sa circonstance, épinglé.

Surréaliste (sans galvauder ce mot) la photographie du Lieu, après l'incendie de 1858. Je la connaissais par le remarquable ouvrage d'Elisabeth Breguet «Cent ans de photographies chez les Vaudois» (Ed. Payot). Et puis je l'ai retrouvée, pour elle-même, éditée en format carte postale par le Musée de l'Elysée, à Lausanne.

L'incendie étrangement a nivelé les toitures: une sorte d'incendie à neutrons. Les murs demeurent intacts; ce n'est pas une ville bombardée. Les façades,

à cette distance, sous cette lumière, sont à peine noircies, on ne sait si les traces de fumée sont un effet d'ombres. Au contraire la blancheur, les pignons presque tous nivelés, l'illusion de terrasses ou de patios, les fenêtres sans paupières, entraînent très loin en Méditerranée ou dans une ville marocaine. Mais les sapins du Jura contredisent, sans l'exclure, tout orientalisme, dans cette ville hors-du-temps, serrée dans ses maisons-murailles. Aucune trace de vie n'est perceptible. Explosante-fixe.

Le Musée de l'Elysée vend et édite, sous format carte postale, des œuvres de cette qualité. Déjà le choix est grand. Quatre sous pour rêver.

A. G.



Auguste Reymond. Incendie du Lieu. La Vallée (Suisse), 1858.

Les derniers mots d'un condamné

Pour un certain nombre de quotidiens suisses, le renvoi de la discussion sur le projet fédéral d'aide à la presse signifie une condamnation à mort, à plus ou moins brève échéance. Cela ne peut que nous attrister, car les derniers quotidiens de la mouvance sociale-démocrate figurent parmi les plus menacés, même si la presse démo-chrétienne n'est pas épargnée non plus: à preuve, la disparition prochaine du *Bündner Tagblatt* dans les Grisons. Parmi les journaux en péril, la *Berner Tagwacht* qui vient de publier quelques articles de son rédacteur en chef Richard Müller expliquant la situation: un déficit de six chiffres a été pris en charge par l'imprimerie éditrice (*TW*, 31.12.85); la rédaction comprend 4,7 places de travail. Ces difficultés n'empêchent toutefois pas — ou provoquent-elles? — l'élaboration de projets dans le but d'améliorer l'attractivité du journal. Les moyens pour élargir l'offre faisant défaut, une campagne financière devra être lancée.

Pendant ce temps, à Thoune par exemple, le journal officiel gratuit distribué à tous les ménages du district est largement bénéficiaire. Les deux quotidiens locaux participent à ce bénéfice et se partagent un quart de million. Une sorte de participation à l'abondante publicité qui est le privilège des journaux à fort tirage. En effet, sur les millions de francs consacrés par Swissair pour sa publicité dans les quotidiens suisses, quelle part revient aux petits journaux (*24-Heures*, 18.1.86)?

Pour résoudre les problèmes financiers, Richard Müller (*TW*, 11.1.86) envisage des subventions directes, mais limitées par les conditions suivantes: 1) non-subventionnement des journaux dont les recettes publicitaires représentent une fois et demi ou plus le produit des abonnements (et de la vente au numéro);

2) les subsides ne doivent pas être supérieurs au double du produit des abonnements (et de la vente au numéro);

3) les subsides ne doivent pas être supérieurs à une fois et demi le produit des annonces;

4) les subsides ne doivent pas dépasser 600 000 francs, c'est-à-dire, approximativement 2000 francs par édition quotidienne.

De l'avis de Richard Müller, trente quotidiens rempliraient ces conditions et bénéficieraient ainsi d'un subside moyen de 300 000 francs. La charge pour la Confédération s'élèverait donc à près de dix millions.

Ces chiffres méritent d'être connus. Ils représentent peut-être le prix du maintien de la diversité des opinions dans la presse.

Au surplus, combien de journalistes importants ont fait leurs débuts dans de petits journaux où ils ont, précisément, bien appris leur métier grâce aux nombreuses fonctions à remplir par une toute petite équipe?

ÉCHOS DES MÉDIAS

Forte progression du tirage de *La Suisse-Dimanche*: selon le contrôle du 6 mars 1985, le tirage était de 101 477 exemplaires et d'après celui du 18 octobre, il s'élevait à 106 703 exemplaires.

* * *

Large diffusion d'un nouveau journal alémanique à la gloire de la voiture: *Tacho* utilise le style *Blick* pour propager les idées du Parti suisse de l'automobile.

* * *

La revue de presse de l'Office d'information du canton de Berne reproduisait des coupures de presse. Elle a cessé de paraître à fin 1985 en raison du coût des droits d'auteurs qui lui auraient été imposés, suite à un jugement.

D'autres publications similaires ont également cessé de paraître ou restreint considérablement leur diffusion.

De la préventive à la question

A. S. est soupçonné d'incendie volontaire, de dégâts à la propriété et d'usage d'explosifs lors de la contestation qui a secoué la paisible ville de Winterthour l'an passé. Depuis huit mois en détention préventive, il ne peut parler à son avocat, commis d'office, qu'en présence de deux policiers.

Les instances judiciaires zurichoises ont rejeté le recours du prévenu demandant à pouvoir s'entretenir sans témoin avec son avocat, considérant que l'inculpé a refusé jusqu'à présent de s'exprimer sur les faits qui lui sont reprochés, que son avocat ne présente pas les garanties suffisantes de ne pas abuser de son rôle et que les délits en cause sont des atteintes à l'ordre public et social.

Début décembre la première chambre de droit public du Tribunal fédéral, à la majorité de trois juges contre deux, a confirmé le jugement zurichois: le prévenu est considéré comme un dangereux terroriste; la surveillance de ses contacts et la censure de son courrier sont nécessaires et conformes au principe de proportionnalité. Et ce malgré une récente décision de la Commission européenne des droits de l'homme indiquant clairement le droit pour un prévenu de s'entretenir librement avec son défenseur après un délai raisonnable.

En d'autres temps la question était le moyen habituel de susciter les aveux. Dans cette affaire la justice zurichoise semble confondre l'instruction et la question. Par sa décision le Tribunal fédéral légitime des pratiques qui n'ont pour but que de faire craquer le prévenu et qui bafouent un principe fondamental de la procédure, à savoir que la preuve d'un délit est à la charge de l'accusation et non de l'accusé. Sinistre retour en arrière, même si les formes actuelles ne sont plus sanglantes.